

# Conseil municipal du 16 avril 2021

## Mairie de LACROPTÉ

### Présents :

C.Faure , I.Faure , G.Bashford, R.Lestang, T. Dufraix, D.Privat, M.Chevreux, F.Ramine, C.Landrevie, M.J Lance, F.Ladeuil, J.M Chinouilh , Sonia Vidotto, J.L Bernard, A. Montauriol

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h30

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mars 2021.

### Vote des taxes

Changement cette année : fusion entre taxe d'habitation et taxe foncière, plusieurs taxes vont augmenter.

La DGF (dotation) est calculée en fonction de l'effort fiscal de la commune.

La commune de Lacropté perçoit encore la dotation « cible ». (dotation pour les communes « pauvres »)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer le taux des taxes cette année et de garder les mêmes taux que l'an dernier.

Taxe foncière 46.73 % ( addition taux départemental et taux communal)

Taxe foncière non bâtie 52.91% ne bouge pas

### Vote du budget primitif

Mme Le Maire et Ernestine présentent le budget.

La liste des subventions données par la commune est proposée au conseil municipal. Celui-ci accepte la proposition mentionnant les associations concernées et les sommes allouées.

Mme Le Maire explique que le budget est maîtrisé et que la commune peut autofinancer les restes à réaliser une fois les subventions déduites sur les projets prévus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget présenté.

### Complétude des noms gravés sur monument aux morts

L'association « Le souvenir français » a proposé de rajouter sur le monument aux morts le nom des soldats morts pour la France lors de la guerre de 1870 et de prendre en charge la réfection des écritures des noms sur le monument.

Le conseil municipal accepte cette proposition et choisit la couleur noire pour que la lisibilité soit meilleure.

### Décision sur carré militaire

Il est décidé de privilégier un carré militaire.

Ce lieu permettra de déposer d'autres soldats si leur sépulture actuelle venaient à se dégrader et être abandonnées.

Le conseil municipal accepte de faire installer un carré militaire dans le cimetière au niveau de l'entrée du haut, côté stade.

Une cérémonie sera organisée lorsque le carré militaire sera réalisé.

### **Nomination référents DFCI**

Référents CCFF : Rémy Lestang et Didier Privat.

### **Nomination membres du CA de la SPLA**

A l'unanimité des présents sont nommés : titulaire Guy BASHFORD – suppléante Claudine FAURE

### **Tarification locations salle des fêtes**

Le conseil municipal discute. Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **Validation des prix des terrains lotissement des Farges**

Avenant : un morceau de terrain 3000 m<sup>2</sup> est nécessaire en plus dans le pré qui n'était pas destiné à la construction et il nous sera restitué un autre morceau au niveau du presbytère.

Le conseil municipal accepte cet avenant.

Des travaux au niveau des buses en bas du terrain du lotissement sont à prévoir. Le conseil municipal discute du problème.

La parcelle où se trouvait le hangar a donc maintenant un prix différent puisque le hangar n'y est plus. Le conseil municipal accepte ce changement de tarif.

### **Prise de décision sur panneaux de signalisation**

Le panneau limité à 30 au niveau du bourg va devoir être déplacé au niveau de la route de sortie du lotissement.

Déplacement aussi de tous les panneaux 30 au niveau du bourg.

Le conseil municipal discute sur la mise en place de ralentisseurs type évacuateurs d'eau. Le conseil municipal autorise Didier Privat de faire le nécessaire pour la mise en place d'un ralentisseur de ce type sur la route de La Douze pour servir de test. Si celui-ci est concluant, d'autres seront installés.

### **Questions diverses**

- Coût de l'étude pour les pistes cyclables et piétons (cf conseil municipal précédent) 1800 €. Le conseil municipal accepte de lancer cette étude.
  
- Convention pour un regroupement pédagogique avec la commune de Sanilhac. Les enfants de la commune de Lacropte pourront être scolarisés sur l'école de Marsaneix. Mme Le Maire lit la convention au conseil municipal. Celui-ci discute, fait les modifications et accepte cette convention.
  
- Rétrécissement Route du Château d'Eau : la commune de La Douze fournit deux panneaux avertissant ces rétrécisseurs sur leurs voies.
  
- Travaux du vestiaire : la peinture n'était pas prévue (choix du conseil municipal). Après discussion, le conseil municipal accepte que ces travaux soient réalisés par une entreprise.
  
- Travaux eaux pluviales au niveau de la salle des fêtes : le conseil municipal accepte le devis proposé. Les travaux vont commencer.
  
- Les associations : L'Amicale Laïque et « Lacropte au fil des passions » se réunissent pour élaborer des projets communs.

- Bâtiment école : idée de créer une association « vannerie » puis une école de vannerie. Cela permettrait de rénover les bâtiments avec l'aide du Grand Périgueux et de subventions.
- Le panneau du chemin « Les Bruges » a été volé, Mme Le Maire va déposer une plainte.
- Le conseil municipal discute sur des réalisations de projets pendant la durée du mandat. Plusieurs propositions sont présentées.
- Salle des fêtes : un panneau indiquant la présence de toilettes publiques dans le bourg va être installé à l'extérieur au niveau du city stade .
- Projet acte citoyen collecte des déchets sur les chemins communaux : organiser un parcours, faire participer les associations.
- Jérôme LADEUIL est venu voir dans le bourg comment organiser l'ornement. ( plantation de fleurs, arbustes, protection du sol contre la mauvaise herbe...). Le conseil municipal remercie vivement M. LADEUIL pour ses réalisations.
- Le élus ont priorisé du projet de mandat et le CRTE.

Séance levée à 20 heures 45.

